

Particuliers

Que doit faire une personne britannique pour rester en France après le Brexit ?

L'accord de retrait, entré en vigueur le 1^{er} février 2020, prévoit des dispositions spécifiques pour le droit au séjour de certains citoyens britanniques.

Vous résidiez en France avant le 31 décembre 2020

Vous vous êtes installé en France après le 1er janvier 2021

Pour en savoir plus



[Portail du gouvernement sur la préparation au Brexit \(https://brexit.gouv.fr/sites/brexit/accueil/vous-etes-britannique.html\)](https://brexit.gouv.fr/sites/brexit/accueil/vous-etes-britannique.html)

Source : Premier ministre

Textes de référence



[Arrêté du 20 novembre 2020 fixant la liste des pièces à fournir par les ressortissants britanniques pour la délivrance des titres portant la mention « Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE » \(https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042576710\)](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042576710)

Pièces à fournir